



Assemblée générale

Distr. limitée
1^{er} février 2024
Français
Original : anglais

**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**
Sous-Comité scientifique et technique
Soixante et unième session
Vienne, 29 janvier-9 février 2024

Projet de rapport

Additif

IV. Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes

1. Conformément à la résolution 78/72 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de son ordre du jour, intitulé « Informations d'origine spatiale à l'appui de la gestion des catastrophes ».
2. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Canada, Chine, France, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Italie, Japon, Pakistan, Royaume-Uni et Thaïlande. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par les représentantes et représentants d'autres États membres.
3. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes :
 - a) « Progrès dans la construction de satellites de gestion des urgences et interventions d'urgence reposant sur l'utilisation de satellites pour faire face aux catastrophes naturelles majeures en 2023 », par le représentant de la Chine ;
 - b) « La contribution du Japon à la réduction des risques de catastrophes dans la région Asie-Pacifique dans le cadre du projet Sentinel Asia : dernières tendances et perspectives », par le représentant du Japon ;
 - c) « Système et service polyvalents de surveillance aérospatiale pour la fourniture rapide de données sur les situations d'urgence », par le représentant du Kazakhstan ;
 - d) « Mobilisation des données spatiales par les Philippines pour améliorer la résilience face aux catastrophes », par la représentante des Philippines ;
 - e) « Observatoire de la Terre de Singapour – Contribution du laboratoire de télédétection à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe », par le représentant de Singapour.



4. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction les activités et les réalisations du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), telles qu'elles figurent dans le rapport sur les activités menées en 2023 dans le cadre de UN-SPIDER ([A/AC.105/1310](#)).
5. Le Sous-Comité a noté qu'en 2023, avec le soutien sans faille de son réseau de partenaires, y compris de ses bureaux d'appui régionaux, UN-SPIDER avait mené des missions de renforcement des institutions en Afrique du Sud et aux Tonga et une mission de cadrage en Polynésie française ; il avait fourni un appui virtuel à la Bolivie (État plurinational de), à El Salvador et au Malawi ; il avait dispensé des cours de formation en Allemagne, au Chili, à Fidji et en Hongrie ; et il avait organisé des ateliers en Algérie et en Allemagne, un sous-forum en Chine et une réunion annuelle des bureaux d'appui régionaux en Autriche.
6. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que UN-SPIDER avait fourni des informations et des ressources spatiales adaptées grâce auxquelles les États avaient été plus à même de réagir efficacement aux catastrophes provoquées par des aléas naturels.
7. Le Sous-Comité a en outre noté que l'appui des activités spatiales à la réduction des risques de catastrophe et aux interventions d'urgence était essentiel pour répondre aux catastrophes naturelles et en atténuer les effets, et que les technologies spatiales jouaient un rôle important dans la gestion des catastrophes naturelles car elles permettaient aux observatoires nationaux de surveiller divers aléas naturels, notamment les inondations, les incendies de forêt, les typhons ou les ouragans, les sécheresses et les glissements de terrain.
8. Quelques délégations ont exprimé le point de vue que les techniques spatiales contribuaient à une meilleure compréhension des risques de catastrophes et permettaient aux États d'allouer efficacement des ressources pour réduire les incidences négatives qui en découlaient, et d'améliorer les capacités de préparation et de riposte aux niveaux national et local.
9. Le Sous-Comité a noté les avantages que présentaient des initiatives telles que la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (Charte internationale « Espace et catastrophes majeures »), qui permettait de mobiliser des ressources et des compétences en vue d'une riposte rapide face aux catastrophes et constituait un mécanisme efficace d'utilisation des informations spatiales à l'appui des efforts de gestion des catastrophes.
10. Le Sous-Comité a également noté la nécessité de continuer à encourager la collaboration internationale afin de maximiser la résilience des communautés.
11. Le point de vue a été exprimé qu'il convenait de faciliter les observations régionales d'urgence en dehors du cadre de la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » et de « Sentinel Asia », ainsi que de faciliter l'accès aux données pour les États Membres à l'appui de la surveillance et la prévention des catastrophes.
12. Quelques délégations ont exprimé leur satisfaction quant à la contribution de Sentinel Asia aux efforts de gestion des catastrophes en Asie.
13. Quelques délégations ont souligné les efforts déployés par leur pays pour développer de nouvelles constellations de satellites afin de surveiller les incendies de forêt, mettre au point de nouveaux outils et services permettant de faire face aux catastrophes liées à l'eau à l'aide de données satellitaires, améliorer les technologies existantes en matière de traitement thématique et d'analyse des données de télédétection et en développer de nouvelles, ainsi que renforcer les infrastructures terrestres de réception et de traitement de l'information spatiale.

14. Le point de vue a été exprimé que le « Recovery Observatory » du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) permettait de coordonner les acquisitions d'images satellitaires et de synthétiser les informations qui en découlaient. La délégation qui a exprimé ce point de vue a pris note des efforts déployés par UN-SPIDER pour faire connaître le « Recovery Observatory » lors de plusieurs ateliers et séances de formation en 2023.

15. Le point de vue a été exprimé qu'il était nécessaire d'adopter et d'appliquer des politiques spatiales visant à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

16. Le Sous-Comité a pris note des contributions financières et en personnel apportées par l'Allemagne et la Chine à UN-SPIDER. Cette aide (y compris les contributions en nature, les efforts pour partager les données d'expérience avec d'autres pays intéressés et la mise à disposition de spécialistes) que les États membres du Comité et les bureaux d'appui régionaux avaient apportée en 2023 pour soutenir les activités menées par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de UN-SPIDER, était essentielle pour que les États puissent réduire les risques de catastrophe.
